



COLLECTE DES DECHETS : QUELQUES REGLES DE BON SENS A RETENIR

- ◇ Un seul bac par foyer, destiné à la collecte des ordures ménagères. **Aucun déchet ne sera collecté à côté des conteneurs.**
- ◇ Tous les déchets doivent être présentés dans des sacs fermés :
 - ◆ Les ordures ménagères doivent être conditionnées en **sacs dont l'achat est à la charge des usagers** et déposées uniquement dans les **bacs de la collectivité**.
 - ◆ Les déchets recyclables doivent être systématiquement conditionnés dans les **sacs jaunes fournis par la collectivité**.

Déchets interdits en ordures ménagères ET en sacs jaunes :

Gravats, déchets verts, cendres (même froides), bouteilles en verre, textiles, huiles, objets encombrants, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux, déchets dont la taille est supérieure à un bac ou un sac jaune,....

- ◇ Un bac de 240 litres (format familial) ne doit pas excéder 60 kg et un bac de 660 ou 750 litres (bacs réservés aux professionnels) ne doit pas peser plus de 180 kg.
- ◇ Pour la collecte, les bacs et sacs jaunes doivent être **placés à une distance d'environ 1m50 de la chaussée**, en un endroit visible et bien accessible.
- ◇ Heures de sortie des déchets (**IMPERATIVES**) :
 - ◆ Collectes du matin : la veille au soir, après 18h00.
 - ◆ Collectes d'après-midi : le matin même.
- ◇ Les bacs doivent être **rentrés le jour de la collecte**.

BAC OU SAC NON CONFORME ET/OU NON TRIÉ = NON COLLECTE

Pour rappel : tout dépôt « sauvage » de déchets, quelle qu'en soit la nature, est passible d'une contravention, conformément aux lois en vigueur.

Pour toute question / demande, nous vous invitons à vous adresser au service déchets, aux coordonnées suivantes :

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
2 bis avenue François de Neufchâteau
88 300 Neufchâteau

Service déchets
Tél : 03.29.94.75.35
a.jusnel@ccov.fr